

Lausanne, le 23 octobre 2020

## Communiqué de presse

### COVID-19 : Application des nouvelles mesures de protection dans la gymnastique vaudoise

*Les mesures prennent effet dimanche 25 octobre à 00h01*

Suite aux annonces du Canton de Vaud afin d'endiguer la deuxième vague du Coronavirus, voici un résumé des conséquences directes pour les sociétés de gymnastique vaudoises :

- La pratique de la gymnastique n'est pas considérée comme un sport de contact. Elle peut avoir lieu. Toutefois
  - Les éléments impliquant un contact rapproché sont proscrits (portés, éjectés, danse en couple, ...).
  - Les entraînements de groupes d'adultes majeurs sont considérés comme des manifestations privées. Ils ne peuvent donc pas se dérouler avec plus de 10 personnes.
  - Pour les groupes avec composés de mineurs les entraînements peuvent avoir lieu sans restriction de nombre.
  - Pour les groupes Parents-Enfants, la limitation de 10 adultes dans la salle est maintenue
- Les manifestations de plus de 1'000 personnes sont interdites.  
(Dès 15 personnes, le masque est obligatoire, les organisateurs doivent disposer d'une liste de participants et d'un plan de protection)
- Les réunions privées (séances de comité par exemple) de plus de 10 personnes sont interdites.
- Obligation du port du masque :
  - Un masque doit être porté dans tous les espaces de la salle de sport où aucune activité sportive n'est pratiquée (entrée, vestiaires, sanitaires).
  - Les gymnastes doivent porter un masque de l'entrée dans le bâtiment jusqu'au début du cours de gym. À la fin du cours, il est à nouveau obligatoire de porter un masque jusqu'à la sortie de la salle.
  - Si la distance de 1,5 mètre peut être maintenue dans les vestiaires, la douche est autorisée, sinon il faut y renoncer (en fonction du concept de protection de l'installation)
  - Entraîneurs : si les entraîneurs sont occupés à l'intérieur, sans toutefois prendre activement part à l'entraînement sportif (entraîneurs-gymnastes), le port du masque est obligatoire pour toutes les catégories d'âge.
  - Gymnastique P+E : un masque est obligatoire pour tous les accompagnants et moniteurs qui ne participent pas activement à l'entraînement.
  - Les enfants de moins de 12 ans sont exemptés de l'obligation de porter le masque.

#### Restrictions d'accès :

- Lorsque les parents amènent et récupèrent les enfants, ils attendent en dehors de l'installation sportive.

Un concept de protection spécifique est mis en place pour les centres cantonaux et régionaux de performance.

Une communication ultérieure sera effectuée en ce qui concerne les séances d'informations techniques du mois de novembre et la modalité de leur tenue.

Au nom du Comité Cantonal, nous demandons à nos membres de bien vouloir suivre ces mesures sanitaires afin de pouvoir continuer la pratique de la gymnastique dans les meilleures conditions possibles et prendre soin des uns et des autres. Soyons solidaires et responsables.

## ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE GYMNASTIQUE

Comité Cantonal



Cédric Bovey  
Président



Alexandre Volet  
Vice-président administratif

Lien vers les informations de l'État de Vaud :

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/>

Lien vers les informations de la Fédération Suisse de Gymnastique :

<https://mail.stv-fsg.ch/-viewonline2/20896/1177/327/weoauNoq/CTz5qWdO97/1>